

# VECTRANE

## Rapport du Président du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'Entreprise et le Contrôle Interne

En application de la loi n° 2003-706 du 1er août 2003 de sécurité financière et conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ce rapport rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de Vectrane, et de ses filiales comptablement consolidées.

### 1. Principes d'organisation.

Vectrane est une Société Anonyme à Conseil d'Administration dirigée par une Présidente Directrice Générale.

#### 1.1 La Présidente Directrice Générale.

Madame Méka Brunel a été nommée Directrice Générale le 12 mars 2007.

Les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, ont été réunies par décision du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2007. La Société est dirigée par une Présidente Directrice Générale.

#### 1.2 Le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Au 31 Décembre 2007, le Conseil d'Administration se compose de 8 administrateurs, cooptés lors de la réunion du 12 mars 2007 et du 3 octobre 2007, ou nommés par les Assemblées Générales tenues le 28 septembre 2005 et le 25 mai 2007. La composition est détaillée ci-dessous :

Nom et prénom	Titre	Date de nomination ou cooptation	Expiration du mandat	Représentant
Mme Méka Brunel	Présidente	12/03/2007	AGO comptes 2010	
M. Jean-Claude Bossez	Vice Président	28/09/2005	AGO comptes 2010	
M. Gilbert-Jean Audurier	Administrateur	25/05/2007	AGO comptes 2010	
M. Serge Bayard	Administrateur	12/03/2007	AGO comptes 2010	
Mme Marie-Françoise Dubail	Administrateur	03/10/2007	AGO comptes 2010	
M. Jean Paul Sorand	Administrateur	12/03/2007	AGO comptes 2010	
M. Jean-Eric Vimont	Administrateur	03/10/2007	AGO comptes 2010	
Eurosic	Administrateur	12/03/2007	AGO comptes 2010	M. Hervé Denize

# VECTRANE

Le Conseil d'Administration comprend deux membres indépendants au regard des critères d'indépendance issus de la définition donnée par le rapport Bouton de septembre 2002 :

- Madame Marie-Françoise Dubail
- Monsieur Jean-Paul Sorand

Le Conseil s'est doté d'un règlement intérieur qui fixe les compétences des administrateurs, organise les travaux, et contient la charte de l'administrateur qui détermine un cadre déontologique en fixant les devoirs auxquels sont tenus tous les administrateurs, qu'ils soient personnes physiques ou représentants permanents d'une personne morale.

Au titre de l'exercice 2007 le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois. Les principaux sujets ont été les suivants : arrêté des comptes, réunion des fonctions DG-PDG, nomination du Vice Président, restructuration de la dette.

## **1.3 Les comités spécialisés.**

Le Conseil d'Administration a créé en son sein quatre comités qui viennent renforcer la gouvernance d'entreprise :

### **1.3.1 Le Comité d'Audit et des Risques.**

Sa mission principale est d'examiner de manière régulière les conditions d'établissement des comptes sociaux et consolidés et de s'assurer de la rigueur, de la permanence, de la pertinence et de la transparence des méthodes comptables adoptées ainsi que de l'adéquation des procédures internes de collecte et de contrôle des informations avec ses objectifs. Ce Comité s'est réuni 2 fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce Comité est composé, au 31/12/2007, de 2 membres :

- Monsieur Jean-Eric Vimont, Président
- Monsieur Gilbert Jean Audurier

### **1.3.2 Le Comité des Investissements et d'Arbitrage.**

Sa mission principale est d'assister le Conseil d'Administration de la Société dans la définition des orientations stratégiques de la Société et du Groupe dans son ensemble. Il assiste en particulier le Conseil d'Administration dans l'appréciation des investissements ou des désinvestissements qui sont envisagés par la Société ou par une société du Groupe. Il est saisi par la Présidente Directrice Générale pour tout projet excédant un million d'euros. Au-delà de 5 millions il rend des avis consultatifs au Conseil d'Administration. Ce Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Ce Comité est composé, au 31/12/2007, de 5 membres:

# VECTRANE

- Madame Françoise Dubail, Présidente
- Monsieur Serge Bayard
- Monsieur Jean-Claude Bossez
- Madame Méka Brunel
- Monsieur Jean-Eric Vimont

## **1.3.3 Le Comité des Nominations et Rémunérations.**

Sa mission principale est d'assister le Conseil d'Administration dans la détermination de la politique de rémunération des mandataires sociaux, s'agissant en particulier des mécanismes d'intéressement que la Société pourrait être amenée à mettre en place. Ce Comité s'est réuni deux fois au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Ce Comité est composé, au 31/12/2007, de 2 membres:

- Monsieur Hervé Denize, Président
- Madame Françoise Dubail

## **1.3.4 Le Comité Financier.**

Sa mission principale est d'assister le Conseil d'Administration dans la définition des orientations financières de la Société et du Groupe dans son ensemble.

Ce Comité est composé, au 31/12/2007, de 3 membres:

- Monsieur Gilbert Jean Audurier, Président
- Monsieur Jean-Claude Bossez
- Madame Méka Brunel

## **2. Les procédures de contrôle interne Groupe**

Le dispositif de contrôle interne repose sur un ensemble d'éléments permettant de donner une assurance raisonnable quant à la maîtrise des principaux risques auxquels est exposé le Groupe, et notamment :

- que les actes de gestion correspondent bien aux instructions de la Direction, et qu'ils sont engagés dans le respect des lois, règlements, normes et procédures définies par la Société.
- que les risques liés à l'activité de la Société sont convenablement évalués et suffisamment maîtrisés.
- que les informations financières communiqués aux organes sociaux du Groupe sont fiables et reflètent son activité avec sincérité.

# VECTRANE

## **2.1 Organisation et modes opératoires.**

Le dispositif de contrôle repose sur des processus simples et centralisés où chaque collaborateur connaît parfaitement son rôle et ses responsabilités, et sur un référentiel de procédures et d'instructions formalisées qui permet d'optimiser le fonctionnement des services, de maîtriser les risques et d'assurer la qualité de l'information comptable et financière.

Le principe d'indépendance et de séparation des fonctions entre les unités chargées de l'engagement des opérations et celles chargées de leur contrôle est respecté. L'organisation du dispositif de contrôle permanent s'articule autour d'un autocontrôle situé au sein de chaque unité, et de contrôles hiérarchiques de supervision effectués pour valider certaines transactions, suivre les anomalies et, plus généralement, s'assurer du bon traitement des opérations et de la bonne maîtrise des risques.

## **2.2 Contrôle des risques**

### **2.2.1 Risques liés aux actifs et aux opérations en développement**

Vectrane a étudié de nombreuses acquisitions au cours de l'exercice. Chaque projet fait l'objet d'une analyse approfondie en matière technique, économique, commerciale, financière et juridique, avant de recueillir l'avis ou l'appréciation du Comité d'Investissement. Le Groupe procède à toutes les expertises nécessaires et s'est attaché en tant que de besoin les services de tiers spécialisés.

Le patrimoine foncier du Groupe fait l'objet d'une étude approfondie et d'une valorisation conduite par des experts indépendants. L'équipe d'Asset Management coordonne et suit les missions d'expertise selon une procédure écrite.

### **2.2.2 Risques liés à la gestion locative**

La gestion des actifs immobiliers est conduite sur la base d'une relation étroite et pérenne avec les locataires. La volonté d'association sur le long terme est déterminante dans les modalités des relations contractuelles.

Les risques d'insolvabilité sont fortement atténués par la qualité des principaux locataires, et généralement, des sécurités financières sous forme de dépôts de garantie et/ou de cautionnement sont demandées à la signature du bail.

Le nombre restreint de locataires et la spécificité de certains actifs ont conduit le Groupe à mettre en place une veille économique afin de suivre l'activité et l'actualité de ses principaux locataires. Une veille technique des bâtiments est également assurée pour contrôler le niveau d'entretien, le respect des normes et des contraintes d'utilisation, et l'éradication des éventuels risques toxiques.

# VECTRANE

## 2.2.3 Risques financiers

La gestion des risques financiers est assurée par la Direction financière, en charge de la politique de financement du Groupe, du contrôle des ratios d'endettement, des opérations de couverture et de la gestion de trésorerie.

La Société a formalisé les règles de fonctionnement des comptes bancaires et mis en œuvre une organisation sécurisée des moyens de paiement pour maîtriser tout risque de fraude et de détournement.

## 2.3 Contrôle de l'information comptable et financière.

La tenue de la comptabilité de Vectrane et de ses filiales était jusqu'à l'été 2007 partiellement confiée à un cabinet d'expertise comptable indépendant.

Au cours de l'exercice, le Groupe a engagé une réorganisation comptable, choisissant d'assurer en interne la tenue des comptes sociaux, et de reprendre progressivement sur 2008 le processus de consolidation.

Le contrôle de l'information financière et comptable repose sur un dispositif caractérisé par :

- Un ensemble de règles, codifiées dans un manuel de procédures, qui s'appliquent à toutes les sociétés consolidées du Groupe.
- Un contrôle de second niveau, effectué par la Direction financière et le contrôle de gestion
- Une analyse et une justification des retraitements en consolidation.

L'information financière et comptable est ensuite vérifiée par les commissaires aux comptes et soumis au Comité d'Audit.